

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 18 décembre 2019, à 18:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Madame Chantal St-Martin quitte son siège à 18h50.

RÉSOLUTION 437.12.18

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu ce qui suit :

- d'adopter le budget présenté pour l'année 2020 tel que déposé, lequel totalise :

Revenus

Taxes foncières	3 520 000,00 \$
Taxes de secteur	123 385,00 \$
Services municipaux	1 301 215,00 \$
Service de la dette	623 928,00 \$
Subventions et transferts	504 548,00 \$
Services rendus	261 855,00 \$
Autres revenus	273 900,00 \$
Total	6 608 831,00 \$

Dépenses

Conseil	128 836,00 \$
Administration générale	613 930,00 \$
MRC - Quote-part	221 305,00 \$
Brigade scolaire	32 418,00 \$
SQ	655 550,00 \$
Service incendie	367 890,00 \$
SPAD / SIUCQ	17 901,00 \$
Voirie/Neige	949 530,00 \$
Éclairage	32 000,00 \$
Transport	31 000,00 \$
Aqueduc	461 175,00 \$
Étangs+égouts+fosses septiques	432 185,00 \$
Matières résiduelles	403 401,00 \$
Cours d'eau	5 000,00 \$
Urbanisme	278 797,00 \$
Bibliothèque	66 379,00 \$
Loisirs	646 769,00 \$
Règlements d'emprunt (int.cap.)	1 371 779,00 \$
Activités d'investissement	(126 100) \$
Affectation et fonds réservés	233 114 \$
TOTAL	6 608 831,00 \$

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 438.12.19

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le plan triennal 2020-2021-2022, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 19:18 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 18 décembre 2019, à 19:19 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Est absente : Chantal St-Martin, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum.

1. Adoption du règlement de taxation #635-19 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pierre Mailhot Br.4 (GC 281)
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 636-19 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme no. 596-18 concernant l'allocation aux membres
3. Grille tarifications 2020
4. Contrat location salle
5. Achat DEA Centre des loisirs
6. Achat Batterie Zamboni
7. Achat bombonnes propane
8. Panneaux électriques
9. Tapis patineur

RÉSOLUTION 439.12.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION #635-19 RELATIF À LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU PIERRE MAILHOT BR.4 (GC 281)

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a adopté la résolution 2014-10-343 demandant à la MRC de Drummond d'intervenir dans le dossier de travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pierre Mailhot branche 4 ;

ATTENDU que la MRC de Drummond a fait effectuer les travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Pierre Mailhot branche 4 sur une longueur de 258 mètres linéaires sur le territoire de Saint-Germain-de-Grantham ;

ATTENDU que les travaux d'entretien et de nettoyage ce dit cours d'eau sont terminés;

ATTENDU qu'aucune anomalie n'a été détectée après le cycle des quatre saisons;

ATTENDU qu'un avis de motion a particulièrement été donné le 2 décembre 2019 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé le 2 décembre 2019;

Sur proposition de Sarah McAlden;
Appuyé de Chantal Nault;

Il est résolu unanimement par les membres présents ce qui suit :

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

RÉPARTITION DES COÛT DES TRAVAUX

1. Le coût des travaux pour une dépense de 1 544.13 \$ est imputé aux contribuables intéressés de la bande riveraine, selon une entente, est et sera recouvrable des dits contribuables en la manière prévue au à la loi pour le recouvrement des taxes municipales.

Matricule	Propriétaire	Pourcentage	Coût
7780-01-7696	Philippe Brouillard	51 %	787.51 \$
7680-92-7576	Ferme Bertrand Simoneau inc.	49 %	756.62 \$

TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

2. À compter du moment où les taxes sur la répartition des coûts du cours d'eau deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 12%.

ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine, OMA
Directrice générale & secr.trés.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 440.12.19

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 636-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NO. 596-18 CONCERNANT L'ALLOCATION AUX MEMBRES

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'annuler l'avis de motion et le projet de règlement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 441.12.19

GRILLE DE TARIFICATIONS 2020

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accepter la tarification des activités de loisir tel que proposé par le comité et faisant partie intégrante des présentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

CONTRAT LOCATION SALLE

Point reporté en janvier.

RÉSOLUTION 442.12.19

ACHAT DEA – CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QU'il est essentiel d'acquérir un défibrillateur pour intervenir cas d'urgence;

ATTENDU la recommandation du comité des loisirs,

**Sur proposition Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'allouer un montant de 1 700 \$ pour l'achat d'un DEA avec électrodes pour enfants et adultes incluant une boîte de protection.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 443.12.19

ACHAT BATTERIE ZAMBONI

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la batterie de la zamboni;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'allouer un montant de 150 \$ pour remplacer la batterie de la zamboni.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 444.12.19

ACHAT BONBONNES PROPANE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'acquisition de bonbonnes de propane pour assurer le fonctionnement de la zamboni;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'allouer un montant de 200 \$ pour l'achat de bonbonnes de propane pour la zamboni.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

PANNEAUX ÉLECTRIQUES

Reporté.

TAPIS PATINEURS

Reporté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:01 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale